



Avis de Course

Régates « Coupe Atlantique YCF – Trophée Hervé »

Dates : du 7-09-2024 au 8-09-2024

Zone : Pertuis Charentais

Organisateur : Yacht Club Classique

Grade : 5B

Préambule :

- **Prévention des violences et incivilités** : La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs-trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es.
- Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.
- **La mention [NP]** dans une règle de l'Avis de Course signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).
- **La mention [DP]** dans une règle de l'Avis de Course signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 RÈGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile (RCV) avec application de l'annexe T ;
- 1.2 La partie B section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand il remplace les RCV du chapitre 2, ou quand un concurrent rencontre un navire qui n'est pas en course ;
- 1.3 Les réglementations régissant le trafic maritime notamment à l'approche des ports ;
- 1.4 Les règlements fédéraux FFVoile, les éventuelles prescriptions COVID applicables à la confirmation des inscriptions ;
- 1.5 Les règles de la Jauge Classique JCH et le règlement CCMA.
- 1.6 [DP] La Charte d'éthique du YCC ;
- 1.7 **Départ : application de RE21-01 de World Sailing**

- Les départs seront donnés en application de la règle 26 des RCV avec comme signal préparatoire exclusivement le pavillon I.
- La définition de « Prendre le départ » est modifiée comme suit :

Prendre le départ : Un bateau prend le départ quand sa coque ayant été entièrement du côté pré-départ de la ligne de départ, et s'étant conformé à la règle 30.1, une partie quelconque de sa coque coupe la ligne de départ depuis le côté pré-départ vers le côté parcours soit :

- (a) à ou après son signal de départ, ou
- (b) pendant la dernière minute avant son signal de départ.



Quand un bateau prend le départ conformément à la définition « Prendre le départ », il ne doit pas revenir du côté pré-départ de la ligne, il n'y aura pas de rappel individuel.

Les pénalités suivantes seront appliquées sans instruction :

- Un bateau dont une partie quelconque de sa coque est du côté parcours de la ligne de départ et ses prolongements pendant la dernière minute avant son signal de départ recevra une pénalité en points de 20 % du nombre des bateaux inscrits, conformément à la RCV 44.3(c) ;
- Un bateau qui, ayant pris le départ conformément à la définition « Prendre le départ », revient du côté pré-départ de la ligne sera classé NSC (did Not Sail the Course).

1.8 [DP] Règle 20 quand elle s'applique : un bateau doit indiquer à la VHF en s'identifiant son besoin de place pour virer ou sa réponse sur le canal de course ;

1.9 [DP] Règle 61, un bateau « A » réclamant contre un bateau « B », doit aussi le faire à la VHF sur le canal de course en annonçant 2 fois « bateau A Proteste contre bateau B », le bateau B doit accuser réception du message sur le canal de course. Ceci amende la règle 61.1.

1.10 [DP] Les participants sont tenus de garder en marche pendant toute l'épreuve les 2 téléphones déclarés à l'inscription ainsi que la VHF et le transpondeur AIS du bateau.

1.11 [DP][NP] Les concurrents sont tenus de garder en marche les **trackers satellitaires du YCC** qui leur seront affectés, ils doivent les recharger si nécessaire (USB 5V). Les trackers satellitaires ont une fonction de sécurité, afin assurer leur bon fonctionnement ils doivent être fixés et sécurisés dans une position offrant une vue dégagée du ciel. Si un équipage doit abandonner le bateau, il doit emporter le tracker du bateau afin de pouvoir continuer à être localisé. Les traces des bateaux seront accessibles aux concurrents à l'arrivée.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles le jour de confirmation des inscriptions à partir de 16h00.

2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.

2.3 Les IC seront disponibles en version électroniques sur le site du YCC le jour de confirmation des inscriptions.

2.4 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau par annonce du comité de course sur le canal VHF de course.

3 COMMUNICATION

3.1 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

3.2 [DP] [NP] Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et communiquer avec les concurrents sur le canal VHF de course précisé au briefing. Les concurrents doivent veiller ce canal VHF pendant toute la course pour recevoir, si besoin, les instructions du comité de course.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 L'épreuve est ouverte à **tous les bateaux Yachts Classiques Classes 1, 2, 3, 4** du CCMA ayant un certificat valide de la « Jauge Classique – Classic - Handicap »(JCH), avec équipage minimum de 2 personnes.



- 4.2 Les bateaux devront être en règle avec leur autorité nationale, armés pour la navigation prévue au **chapitre 8 « Parcours »** et équipés d'une **VHF fixe de 25W** maintenue en fonctionnement pendant toute l'épreuve.
- 4.3 Sont aussi admis les bateaux accompagnateurs en règle avec leur autorité nationale, armés pour la navigation prévue et équipés d'une VHF fixe de 25W maintenue en fonctionnement pendant toute l'épreuve. Ils doivent se tenir à l'écart des bateaux en course.
- 4.4 DOCUMENTS** exigés à l'inscription:
- 4.4.1 **Pour l'équipage régatant :**
- a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une licence Club FFVoile:
- Soit la licence Club FFVoile avec ou sans la mention « compétition » valable pour l'année en cours ;
 - Soit la licence Temporaire FFVoile valable pour la durée de la compétition.
- b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :
- Un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing ;
 - Un justificatif d'assurance en responsabilité civile offrant une couverture minimale de deux millions d'Euros ;
- c) Une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage.
- d) Le numéro de téléphone portable d'au moins 2 membres de l'équipage. Ces portables devront être opérationnels pendant toute l'épreuve.
- 4.4.2 **Pour le bateau régatant :**
- Le certificat de jauge sera celui validé, disponible sur le site de la jauge JCH le jour de la confirmation des inscriptions.
- 4.4.3 **Pour le bateau accompagnateur :**
- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros ;
- 4.5 Les bateaux admissibles s'inscriront exclusivement en ligne sur le site web du YCC <http://www.yachtclubclassique.com/> **avant le 20/08/2024, en fournissant toutes les informations demandées.** Les documents doivent être fournis au format PDF.
- 4.6 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et avoir payer tous les droits.**
- 4.7 Pour des questions de logistique, places de port et repas, les organisateurs se réservent le droit de refuser une inscription tardive.



5 DROITS A PAYER

Les droits requis devant être réglés à l'inscription en ligne sont les suivants :

Pour le bateau	Tarif	Tarif préférentiel membres du YCC	Tarif réduit membres du YCC inscrits avant le 20/08 et accompagnateurs
L inférieur à 8m	80 €	50 €	40 €
L de 8m à 11.99m	90 €	55 €	45 €
L de 12m à 14.99m	100 €	60 €	50 €
L 15m et plus	110 €	65 €	55 €

Le tarif comprend le prêt et suivi par tracker satellitaire YCC imposé, un dépôt de garantie de 300€ sera exigé.

Autres frais : Prestations à terre (sauf restriction Covid-19) Repas des équipages et accompagnateurs le 07/09 à 19h00 au YCSM	Tarif	Tarif réduit inscription avant le 20/08
Par personne (YCC et autres)	35€	30€

6 PUBLICITÉ

[NP] [DP] Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice, si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

7 PROGRAMME

7.1 Confirmation des inscriptions et briefing :

Date	Lieu : Maison du YCC	Heure début	Heure fin
06/09/2024	Confirmation des inscriptions (1 personne par bateau)	16h00	18h00
	Briefing des skippers (1 personne par bateau)	18h00	18h30

7.2 Jauge et contrôles (Comité Technique) :

Date	Lieu	Heure début	Heure fin

7.3 Jours de course

Samedi 7/09 : La Rochelle > St-Martin de Ré

- Mise à disposition du comité de course à 08h45 à proximité Ouest Minimes ;



- **Flotte 1** Petits Rating : 1 course côtière dans les Pertuis ;
- **Flotte 2** Grands Rating : 1 course semi-hauturière ;
- Fermeture de la ligne d'arrivée à **18h** en rade de St-Martin de Ré ;
- Amarrage au port de St-Martin.

Dimanche 8/09 : St-Martin de Ré > La Rochelle

- Mise à disposition du comité de course à **09h30** en rade de St-Martin ;
- Tous Rating : 1 à 2 courses côtières ;
- Fermeture de la ligne d'arrivée à **15h30** zone Ouest Minimales ;
- Heure limite de dépôt des réclamations pour les 2 jours, 16h30 à la maison du YCC ;
- Remise des prix à partir de **17h00** à la Maison du YCC.

8 PARCOURS

Les parcours sont du type **côtier pour les bateaux de la flotte 1** Petit Rating CCMA et de type **semi-hauturier pour les bateaux de la flotte 2** Grand Rating CCMA. Les parcours possibles et les marques de parcours sont disponibles sur le **site du YCC** rubrique « Sur l'eau ». Ils pourront être amendés par les instructions de course, au briefing des skippers ou sur l'eau par annonce à la VHF du Comité de Course.

9 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est applicable (2 tours).

10 CLASSEMENT

- 10.1 Une (1) course doit être validée pour valider la compétition .
- 10.2 Le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses .
- 10.3 Le calcul du temps compensé des bateaux sera fait en temps sur temps avec les coefficients Ftc de la JCH publiés sur le site <http://www.jch-online.org> à la date de confirmation des inscriptions .
- 10.4 Cette épreuve compte pour le classement **CCMA** ;
- 10.5 L'épreuve est à coefficient **1** pour la flotte 1 et coefficient **1.5** pour la flotte 2.

11 BATEAU ACCOMPAGNATEURS

Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés par le guidon du YCC arboré dans le pataras.

12 PLACE AU PORT

[NP] [DP] Chaque concurrent organisera ses entrées et sorties des ports et réglera sa place au port à la capitainerie du ou des ports concernés.

13 LIMITATION DE SORTIE D'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas sortir de l'eau pendant l'épreuve sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.



14 SÉCURITÉ et COMMUNICATIONS RADIO

14.1 Le comité de course procédera avant le premier départ du jour à un appel VHF individuel des bateaux. Les concurrents devront répondre en confirmant le nombre d'équipiers à bord. Un concurrent qui, 10 minutes avant le départ, n'aura pas répondu à cet appel sera classé **DNC** sans instruction ;

14.2 [DP] [NP] Les participants, concurrents et accompagnateurs, doivent veiller le canal **VHF 16 et le Canal de Course** pendant toute la course ;

14.3 Un concurrent qui se retire ou voit un bateau en difficulté doit le signaler sans délais au comité de course par VHF, téléphone ou tout autre moyen ;

14.4 Rappel de la **RCV 1** : Un bateau, concurrent ou accompagnateur, doit apporter toute l'aide possible à toute personne ou navire en danger.

Un bateau doit avoir à bord un dispositif de sauvetage approprié pour toutes les personnes embarquées, y compris un dispositif prêt pour usage immédiat. Chaque concurrent est personnellement responsable du port d'un équipement individuel de flottabilité adapté aux conditions.

15 PROTECTION DES DONNÉES

15.1 **Droit à l'image et à l'apparence :**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'Autorité Organisatrice, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

15.2 **Utilisation des données personnelles des participants**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

16 ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

16.1 **La RCV 3 Stipule** : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents.

Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

17 PRIX

Des prix seront remis aux vainqueurs selon le règlement CCMA.



18 CONTACT POUR L'ORGANISATION DE L'ÉPREUVE

Secrétariat du Yacht Club Classique : 8 rue de l'Armide, 17000 La Rochelle, France.

Mail : secretariat@yachtclubclassique.com

Téléphone : +33 5 46 50 02 75

HEURE DE LA MARÉE DURANT L'ÉPREUVE

La Rochelle

Date	Heure	Hauteur	Coeff.
<u>Ven.</u> 06	01h22	1,37m	
	06h56	5,85m	83
	13h31	1,50m	
	19h06	5,91m	81
<u>Sam.</u> 07	01h51	1,54m	
	07h22	5,72m	78
	14h01	1,67m	
	19h32	5,72m	75
<u>Dim.</u> 08	02h19	1,76m	
	07h48	5,54m	71
	14h30	1,88m	
	19h57	5,47m	66
<u>Lun.</u> 09	02h50	2,03m	
	08h16	5,30m	61
	15h06	2,14m	
	20h26	5,17m	56